

Date d'effet de la police

Merci de nous indiquer la date d'effet désirée pour cette police

Sous réserve d'agrément, il serait possible de vous proposer une couverture au prorata temporis par la rapport à la date d'effet de la police Assurance Corps et Responsabilité Civile en cours.

Utilisations (Veuillez décrire exactement les futures utilisations de l'aéronef):

Privé		Transport de Passagers dans un but Commercial		Ski	
Affaires		Aeroclub non mentionnées:		Compétitions	
Location Oui / Non		Altiport		Veuillez énumérer toutes les autres utilisations non mentionnées:	
Voltige Aérienne Merci d'indiquer si l'altitude est inférieure à 1.000 ft		Altisurface			

Limite de la franchise en Assurance Corps désirée (Merci de nous indiquer la franchise que vous souhaitez)

Minimum (EUR 1.200 ou en devise équivalente)		
Si non, merci de nous indiquer le montant désirée		

Informations supplémentaires importantes relatives à l'aéronef:

Où l'aéronef est-il basé:	
L'aéronef est-il dans un hangar?	
Y a-t-il un financement pour l'aéronef:	
Si oui, veuillez indiquer le nom de la société de financement pour chaque aéronef:	

Sinistres / réclamations au cours des 5 dernières années de l'assuré ou de tout pilote assuré pour piloter l'aéronef susvisé: Indiquez la date du sinistre, l'immatriculation, la valeur de l'aéronef, le montant total payé (ventilé entre les dommages à l'aéronef et la RC)	
Une assurance aéronef a-t-elle déjà été refusée à l'assuré ou annulée, ou des conditions spéciales ont-elles été imposées?:	
Si oui, veuillez donner des précisions:	
Assureurs actuels:	Date actuelle de renouvellement:

Votre obligation relative aux questions posées - Lors de la négociation de votre assurance, nous poserons et vos assureurs poseront un certain nombre de questions auxquelles vous êtes tenu de répondre. Votre assurance est un « contrat d'assurance entre consommateurs et professionnels » aux fins de la loi de 2012 relative aux assurances souscrites par les consommateurs (Divulgateion et déclarations) (ci-après la « Loi sur la protection des consommateurs »). Ceci signifie qu'il s'agit d'une assurance entièrement ou principalement souscrite à des fins qui ne sont pas liées à votre activité commerciale ou professionnelle. En vertu de la Loi sur la protection des consommateurs, vous devez faire preuve d'une diligence raisonnable afin de ne pas faire de fausse déclaration aux assureurs. Veuillez noter que toutes les informations qui nous sont fournies seront transmises aux assureurs et que nous n'assumerons aucune responsabilité quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. Veuillez répondre à toutes les questions posées par vos assureurs et par nous, par un questionnaire de déclaration du risque ou autrement, honnêtement, au mieux de ce que vous savez, avec une diligence raisonnable, et fournir des informations complètes, exactes et pertinentes. En cas de fausse déclaration à vos assureurs (de manière innocente ou non), vos assureurs pourront imposer des conditions de police supplémentaires, réduire le paiement d'une indemnité, voire annuler la police et rejeter toutes les réclamations. En cas de fausse déclaration intentionnelle ou par négligence, vos assureurs peuvent annuler la police et rejeter toutes les réclamations, et vos assureurs peuvent en ce cas conserver toutes les primes que vous avez payées. Ne pas répondre lors du renouvellement à une demande de vos assureurs de confirmation ou de modification des informations précédemment données peut constituer une fausse déclaration pouvant remettre en cause votre couverture d'assurance, en tout ou partie.

Votre devis d'assurance est basé sur les informations que vous nous avez données. Si l'une des informations fournies ci-dessus change, avant la prise d'effet ou pendant la durée de la police, vous devez nous le notifier immédiatement. La mise à jour et/ou la modification des informations n'entraînera/ont pas automatiquement une modification de la couverture de votre police ou du coût de l'assurance, mais le défaut de notification est susceptible d'invalider votre police.

Questions sur vos données

Nous savons comment sont importantes les données personnelles pour vous et nous voulons être sûre que cela est claire pour vous pourquoi et comment nous recueillons, traitons, conservons et transmettons les données personnelles ; quels sont vos droits et comment ils peuvent être exercés.

Avec l'Introduction en Europe du règlement général sur la protection des données (RGPD) et au Royaume-Uni du « Data Protection Act » de Mai 2018, nous avons revu quelle information nous traitons et comment nous traitons une telle information aussi vous pouvez être assuré que nous avons traité l'information convenablement et en sécurité.

Vous pouvez consulter notre entière politique sur www.jltspecialty.com/your-data ou nous demander une copie en écrivant à Hayward Aviation, The St Botolph Buildin, 138 Houndsditch, London EC3A 7AW, Royaume-Uni.

Signature:

Date:

Nom:

Merci d'avoir pris le temps de remplir le présent questionnaire de déclaration du risque.



HAYWARD AVIATION EST UNE DENOMINATION COMMERCIALE DE JLT SPECIALTY LIMITED

The St Botolph Building • 138 Houndsditch • Londres EC3A 7AW
Téléphone +44 20 7902 7800 • Télécopie + 44 20 7928 8040

JLT Specialty Limited est une société immatriculée en Angleterre • Siège social indiqué ci-dessus • N° Société 01536540 • N° TVA 244 2321 96
Membre du groupe Jardine Lloyd Thompson • Autorisée et régulée par la Financial Conduct Authority



Faisant partie de JLT Group